



POUR DISCUSSION ET ORIENTATION

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Les priorités stratégiques pour 2008-09

Introduction

1. Ce document a été préparé en consultation avec le bureau de la Sous-commission sur les entreprises multinationales. Il prend en compte les orientations fournies par le Conseil d'administration et par la discussion sur les entreprises durables à la Conférence internationale du Travail ¹. Il prend également en compte les questions soulevées au cours de MultiForum 07 (novembre 2007) ² et au cours des discussions du Forum focal sur le contrôle (novembre 2006) et sur les pratiques de rapport volontaire (mars 2007).

Principes directeurs

2. Le Bureau devrait limiter ses priorités stratégiques aux domaines dans lesquels il est à même d'avoir l'impact le plus important. En établissant ses priorités, le Bureau doit viser à faire mieux connaître la manière dont la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (la Déclaration sur les EMN) peut s'avérer un instrument utile pour les entreprises et les mandants, et à promouvoir une compréhension partagée des principes qu'elle contient. Le Bureau devrait également essayer de promouvoir l'utilisation effective de la Déclaration sur les EMN en fournissant aux entreprises et aux mandants une assistance plus systématique sur la manière de donner effet aux principes qu'elle énonce.

Priorités stratégiques de MULTI

3. Les cinq priorités stratégiques sont les suivantes:
 - 1) Créer et mettre en œuvre un service d'information sur les dispositions de la Déclaration sur les EMN et plus généralement sur les normes internationales du travail (voir document GB.301/MNE/2 pour de plus amples informations).

¹ Rapport de la Commission des entreprises durables, *Compte rendu provisoire* n° 15, CIT, 96^e session, Genève, 2007.

² Voir document GB.301/MNE/3/1.

- 2) Essayer sur le terrain une modalité nouvelle pour évaluer la suite donnée à la Déclaration sur les EMN (voir document GB.301/MNE/4 pour de plus amples informations).
- 3) Dispenser une formation à la mise en œuvre de la Déclaration, en étroite collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT, Turin (voir document GB.301/MNE/3/1 pour de plus amples informations).
- 4) Travailler en étroite collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales qui pourraient favoriser une meilleure sensibilisation à la Déclaration sur les EMN et la faire apparaître comme l'instrument principal en matière de droits au travail et de développement de l'entreprise. Il est proposé de donner la priorité à l'Union européenne et à l'OCDE au cours de ce biennium³. Le Bureau poursuivra également ses travaux sur la norme ISO 26000 concernant la responsabilité sociale et offrira un soutien au Groupe de travail sur les questions de travail du Pacte mondial des Nations Unies.
- 5) Faisant fond sur les travaux de l'Initiative focale et sur la célébration du 30^e anniversaire, le Bureau pourrait également mettre au point une infrastructure pour promouvoir la Déclaration sur les EMN aux niveaux national et régional. Cette infrastructure pourrait aider les bureaux extérieurs de l'OIT à fournir davantage de soutien technique aux entreprises et aux mandants. Elle pourrait aussi faciliter la collaboration avec les EMN, y compris celles ayant participé à la célébration du 30^e anniversaire.

Activités courantes

4. Le Bureau poursuivra les activités qui complètent les priorités stratégiques, y compris les forums focaux qui permettent au Bureau et aux mandants de s'informer de certains sujets particuliers tels que les zones franches d'exportation et l'architecture des chaînes d'approvisionnement. Il continuera aussi de développer sa base de connaissances par le recensement des bonnes pratiques et par la recherche.
5. Les priorités et les activités courantes sont énoncées dans le tableau en annexe.

Moyens d'action

6. Pour concrétiser ces objectifs, il est essentiel d'améliorer la capacité du Bureau, au siège et sur le terrain, de promouvoir la Déclaration sur les EMN et d'aider les mandants à l'appliquer. Le personnel du Bureau suivra une formation, qui lui permettra notamment de se familiariser avec l'opinion des partenaires sociaux sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE); il continuera de fournir au Conseil d'administration des mises à jour concernant ses activités en matière de RSE, et de diffuser les orientations fournies par le Conseil d'administration à tous les départements et les bureaux extérieurs.
7. Le Bureau s'attachera également à promouvoir une collaboration plus étroite entre ses différents départements, notamment en ce qui concerne les activités sectorielles. Il veillera à ce que, grâce à cette collaboration, l'approche recommandée dans la Déclaration sur les EMN et les orientations fournies par le Conseil d'administration soient intégrées dans les activités conjointes. En matière de formation, le Bureau travaillera étroitement avec le

³ L'OIT accueillera une réunion conjointement avec l'OCDE en juin 2008.

Centre international de formation de Turin, et fournira des apports techniques dans des domaines couverts par la Déclaration sur les EMN en vue de la mise au point et de la production de matériels de formation du Centre de Turin.

Genève, le 25 février 2008.

Document soumis pour discussion et orientation.

Annexe

Résumé des priorités stratégiques et des activités courantes (2008-09)

Principes	Priorités stratégiques	Résultats attendus	Indicateurs et mesure
Mieux sensibiliser à la Déclaration sur les EMN et promouvoir une compréhension partagée de ses principes Accroître le recours effectif à la Déclaration sur les EMN	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer et mettre en œuvre le service d'information ■ Essayer sur le terrain une modalité nouvelle pour évaluer la suite donnée à la Déclaration sur les EMN ■ Dispenser une formation à la mise en œuvre de la Déclaration sur les EMN, en étroite collaboration avec le Centre de Turin ■ Travailler en étroite collaboration avec les principales organisations intergouvernementales et autres, notamment l'OCDE et l'Union européenne ■ Développer l'infrastructure nécessaire pour promouvoir la Déclaration sur les EMN aux niveaux national et régional 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Davantage d'entreprises utilisent la Déclaration sur les EMN en tant qu'instrument pour résoudre leurs problèmes ■ Davantage de gouvernements prennent conscience des orientations fournies par la Déclaration sur les EMN et les inscrivent dans leurs politiques en matière d'investissement, d'attraction des investissements directs étrangers et d'achats en ce qui concerne leur responsabilité sociale en tant qu'employeurs, et pour créer un environnement propre à encourager les entreprises à contribuer au développement économique et social ■ Les organisations d'employeurs et de travailleurs utilisent la Déclaration sur les EMN pour soutenir les efforts de leurs membres en matière de RSE ■ La Déclaration sur les EMN devient pour tout le Bureau un instrument de coopération avec les entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de références à la Déclaration sur les EMN ou à ses principes dans les initiatives des entreprises ■ Nombre d'organisations citant la Déclaration sur les EMN ou ses principes dans leurs travaux ■ Nombre de demandes de présentation aux organisations des mandants ■ Nombre d'entreprises utilisant la Déclaration sur les EMN ou ses principes dans leurs initiatives de RSE ■ Nombre de demandes de conseil et de soutien en matière de politiques, nombre de références dans les politiques des gouvernements et les documents relatifs à la RSE ■ Nombre de demandes d'aide ou de formation ■ Nombre de demandes de formation ou d'aide technique reçues par les départements du BIT ou les bureaux extérieurs
	<p>Activités courantes</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuite des forums focaux sur la RSE ■ Suivi du 30^e anniversaire ■ Mise en place d'une base de connaissances par le recensement des bonnes pratiques et la recherche 		